

Rapport Annuel

2024



MFA Mutuelle
Fraternelle
d'Assurances

- **Vincent BOYER**
Président

- **Karim ASNOUN**
Vice-Président

- **Frédéric BEAUMONT**
Administrateur

- **Bernard DECLEIN**
Administrateur

- **Dominique FOURES**
Administrateur

- **Karim SAÏD LALOUANI**
Administrateur

- **Jocelyne LEROUX**
Administrateur

- **Edouard VALENTIN**
Administrateur

- **Stéphane VALLEE**
Administrateur

- **Virginie BOUQUERELLE**
Administrateur salarié

- **Laurent BOUR**
Administrateur salarié

Secrétaire du Conseil

- Hakima YAZAQ

Direction

- Vincent BOYER
Directeur Général

- Gilbert PERUTO
Directeur Général Délégué

Commissaire aux comptes

- Société EXPONENS Audit
Représentée par Anne MOUHSSINE

Comité d'audit

- Karim ASNOUN

- Frédéric BEAUMONT

- Philibert GABELA

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour

- 1 - Rapport de gestion du Conseil d'administration
- 2 - Rapports du Commissaire aux comptes
- 3 - Examen et approbation des comptes 2024
- 4 - Vote des résolutions

Le mot du Président



L'exercice 2024 confirme la croissance tant en France qu'en Belgique pour vous servir sereinement.

L'environnement économique et social a connu un repli certain de l'inflation en zone euros avec un reflux des taux courts et des taux longs. En France, concrètement, des baisses d'activité sectorielles ont été observées le plus souvent entamant votre pouvoir d'achat. Le taux d'épargne se stabilise à un niveau élevé de 17% illustrant ainsi les précautions immanquables de chacun face aux nombreuses incertitudes de la période instable que nous traversons. Les choix électoraux issues de la dissolution de l'Assemblée Nationale en France auront traduit ces craintes.

En Belgique, la situation des finances publiques dans un contexte de taux d'épargne des particuliers de l'ordre de 14% reste préoccupante comme en France mais le secteur financier demeure solide dans nos deux pays.

La situation géopolitique est restée tendue du fait des hostilités notamment en Europe de l'Est et au Moyen Orient.

Le retour du protectionnisme est la tendance majeure au moment de la rédaction de ce message.

Restons dans l'espérance d'un retour à la Raison et à une Paix retrouvée pour tous.

Face à ces événements, votre Mutuelle poursuit sa stratégie d'indépendance et d'accompagnement des professionnels au cœur des mobilités du « dernier kilomètre » fort utiles dans les déplacements quotidiens que ce soit pour des besoins professionnels, personnels ou pour des raisons de santé mais également lors des dernières Olympiades de Paris 2024. L'exercice 2024 a permis de relever les défis à la fois d'accueillir davantage de personnes avec désormais plus de 130 milles sociétaires et assurés et de faire face à l'accroissement des engagements envers la population couverte et des victimes à indemniser constatant un provisionnement accru pointant à plus de 180 millions d'euros à date.

Le modèle économique de votre Mutuelle fondé sur la prévoyance collective en vue d'assumer ensemble la responsabilité civile et les dommages est la traduction bien réelle des solidarités par la mise en commun de moyens lesquels sont entrés dans une nouvelle période

de modernisation. L'adaptation de nos outils de gestion des contrats et des indemnisations face à la densité des exigences des réglementations du moment demeure une constante afin de nourrir la solidité financière de l'entité d'intérêt public que nous sommes au regard de nos institutions. Des travaux d'ampleur ont bel et bien débuté dans une volonté de fluidité des services à vous rendre avec le lancement de la refonte des applicatifs métiers et le renforcement indispensable de la diversification des offres assurantielles attendues. C'est dans ces objectifs que l'avenir de votre Mutuelle se dessine inmanquablement.

Tout en recommandant de vous reporter, sur votre site mfa.fr, au dernier Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de la Mutuelle publié, les garanties délivrées de votre Mutuelle s'inscrivent dans une solidité éprouvée à laquelle vous pouvez prétendre. La solvabilité de la Mutuelle à fin 2024 conduit à observer les ratios suivants :

- Une exigence en fonds propres ou SCR à 202%,
- Et un capital minimal requis ou MCR à 449%.

Bien fraternellement à tous avec mes meilleurs sentiments mutualistes,



Vincent Boyer
Président-Directeur Général

Rapport du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les Délégués,

Comme chaque année à la même époque, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale afin de présenter et de soumettre à votre approbation les résultats comptables enregistrés par notre Mutuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, et ce conformément aux dispositions de la loi et à l'article 13 de ses Statuts.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La dissolution de l'Assemblée nationale en France, les Jeux Olympiques de Paris 2024, l'enlisement du conflit ukrainien, les élections américaines les événements n'ont pas manqués dans une année marquée par des bouleversements importants dans les démocraties européennes à la recherche en France comme en Belgique d'une gouvernance stable. Ces événements éclectiques affectent durablement dans nos sociétés les relations économiques et sociales et le vivre ensemble.

L'environnement économique connaît des mutations avec un repli de l'inflation ramené en France de 5% à 2% environ, des déficits publics des pays développés toujours plus conséquents et une politique monétaire des banques centrales plus resserrée entrant dans une phase de modération des taux directeurs dans l'intérêt des ménages, des entreprises et des collectivités publiques. Dans ce contexte, la croissance française comme celle de la Belgique ressort à 1% en 2024.

Durant cette période, le marché de l'assurance hautement concurrentiel a continué son développement des cotisations en assurance dommage avec une hausse globale de l'ordre de 7% en Automobile et également de 7% en Habitation.

Notre Mutuelle dans l'accompagnement des populations a procédé pour 2024 à une revalorisation des cotisations avec mesure. La croissance de nos cotisations deux fois plus importante que celle du secteur a été portée principalement par l'attractivité des garanties délivrées au service des professionnels des mobilités.

La diversification recherchée, tant des risques d'actif que de passif, a permis de constater une résilience certaine de notre modèle économique.

L'ensemble des cotisations a été augmenté d'un exercice à l'autre de + 16%.

Les fonds propres issus des comptes sociaux de la Mutuelle enregistrent un résultat de l'exercice 2024 de - 4,3 Millions d'euros et ressortent à 45,7 Millions d'euros.

La charge des sinistres, nette de réassurance, augmentent de

13% dans un contexte où le nombre de sinistres déclarés en 2024 est supérieur de 5,7% à celui de 2023. L'ensemble des principaux ratios techniques 2024 « sinistres à cotisations » d'un exercice à l'autre est en hausse de 8%.

En Habitation, ce ratio ressort au titre de l'exercice courant à 49% contre 56 % en 2023 vue à fin 2024. Ce ratio passe de 77% à 88% en Automobiles Professionnels et stable à 67% en Automobiles Particuliers, ce qui, pour ces deux catégories confondues, l'amène à 79% contre 72% au titre de l'exercice précédent. Globalement, le ratio technique « sinistres à cotisations » de l'exercice courant ressort à 76% contre 70% pour l'exercice technique précédent vue à fin 2024.

L'exercice 2024 manifeste un résultat technique brut de - 5,3 M€ comprenant une dotation de la provision prudentielle pour risques en cours pour 740 k€ et une reprise de la provision pour égalisation à 200 k€ afférente aux catastrophes naturelles.

Il est aussi observé que le résultat des cessions en réassurance est en faveur de la Mutuelle pour 321 k€ contre un résultat en faveur des Réassureurs de la Mutuelle de 9,8 Millions d'euros en 2023.

En fin d'exercice, nous dénombrons 188 223 contrats (contre 177 536 en 2023) se répartissant comme suit :

- 97 090 contrats Auto Particuliers (contre 90 036 en 2023),
- 33 386 contrats Auto Professionnels du Transport de Personnes (contre 31 123 en 2023),
- 57 747 contrats hors Automobiles (contre 56 377 en 2023).

Ces chiffres reflètent, d'une part, la capacité du réseau à poursuivre des concrétisations en affaires nouvelles dans un contexte contenu des résiliations et, d'autre part, des flux apportés par les partenaires et les intermédiaires. Il en ressort globalement une hausse de + 4,8 % des années risques couvertes.

Les cotisations acquises s'élèvent quant à elles, en brut de cessions et avant acceptations, à un montant de 102 M€ (contre 88 M€ en 2023).

Le rapport « frais de gestion sur cotisations » passe de 20,17% à 19,32%. Le montant de ces frais de gestion passe de 17,7 M€ à 19,7 M€.

Les produits des placements nets s'élèvent à 2,9 M€ contre 8,1 M€ en 2023, étant précisé que l'exercice 2023 avait autorisé des arbitrages sur des actions non cotées complétées par des cessions immobilières en plus-values pour 6,2 M€.

Au final, l'exercice 2024 se traduit par :

- Un résultat technique de - 5,050 M€ contre - 1,594 M€ en 2023,
- Un résultat avant impôt de - 4,324 M€ contre + 527 k€ en 2023,
- Un résultat après impôt de - 4,324 M€ contre + 674 k€ en 2023.

La FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE, société par actions simplifiée au capital de 2000€ détenue à 99,85% par notre Mutuelle, manifeste en 2024 un résultat net de + 25 k€ avec des fonds propres ressortant à 83 k€.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Mutuelle a pris les participations suivantes :

- 318 k€ dans la société 2MA Ma Meilleure Assurance représentant 9,69% du capital,
- 51 k€ dans la société CFDP SAS portant l'investissement à 1 095 k€ représentant 6,08% du capital.

LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS DURANT L'EXERCICE 2024

Le positionnement commercial observé ces dernières années s'est poursuivi en 2024 en lien avec la diversification de nos canaux de distribution engagée ces dernières années dans une volonté réaffirmée d'accompagnement personnalisée de la population couverte par les garanties délivrées.

Depuis le 1er janvier 2022, la souscription a été rendue possible pour les taxis en Belgique en libre prestation de service dans le cadre du passeport européen ayant su nouer des partenariats en assurance, en courtage et en gestion de sinistre. En apportant son savoir-faire, sa philosophie, la mutuelle offre aux Taxis Belges une solution d'assurance équilibrée. Reprenant ce qui a guidé nos illustres fondateurs en 1930, c'est dans la même démarche que nous souhaitons proposer des solutions en Belgique. Le marché des taxis belges est de l'ordre de 10.000 risques. La Mutuelle intervient en assurance automobile en responsabilité civile pour les dossiers en tort avec son volet en projection juridique pour les dossiers en droit. Le portefeuille à la fin de ce troisième exercice est contributif aux fonds propres dans un volume d'affaires de 456 k€.

En agrégeant les cotisations acquises passant de 88 M€ à 102 M€ et les autres produits techniques de 7 à 8 M€, l'ensemble des produits techniques de la Mutuelle progresse de 95 M€ à 109 M€, soit + 15%. Le taux de progression du chiffre d'affaires Dommages des organismes d'assurances non vie en France est moindre pour les véhicules de premières catégories en passant de + 5% à + 7%.

Notre réseau salarié établit le nombre d'affaires nouvelles de l'exercice à 18 803 contrats contre 17 779 en 2023 soit une progression de +5,8%. Celles-ci restent tout principalement centrées sur le portefeuille des professionnels de la route, manifestant une hausse par rapport à l'exercice précédent de + 10%. S'agissant des contrats Auto des particuliers, les contributions, à la fois du réseau salarié et des partenaires et intermédiaires, sont en hausse à + 2,6% pour les particuliers du réseau commercial et +42% pour les souscriptions liées aux intermédiaires. Les contrats Habitation sont en baisse à - 0,7% tout en relevant les contrats non auto en progression à + 2% portée par les contrats des accidents de la vie.

Le volet indemnisation, dans un environnement industrialisé conforté par une décentralisation des services et appuyé, notamment, par les outils de gestion électronique de documents, permet de constater que la fréquence générale est nettement soutenue en passant de 193 à 194 pour mille tout en restant moindre que celle de 2019 pointée à 215 pour mille. Le nombre de sinistres est passé d'un exercice à l'autre de 33 297 dossiers tardifs compris à 35 208, soit une hausse de +5,7%, en demeurant à un moindre niveau qu'en 2019 ayant dénombré 37 178 dossiers.

SOLVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE

Notre Mutuelle respecte les règles de solvabilité et de maîtrise des risques issues notamment de la Directive européenne n°2009-138 entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

A fin décembre 2024, des rapports spécifiques notamment le SFCR - rapport de solvabilité et situation financière au public - et le RSR - rapport de solvabilité au superviseur- ont été établis à destination du public et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La mise en conformité Solvabilité 2 s'est poursuivie avec efficacité sur d'autres sujets dont il convient de relater le fait saillant :

- Le rapport ORSA 2024 sur 2023 a permis de conclure à une bonne tenue de nos indicateurs en situation de chocs économiques, en cas d'attrition commerciale et de baisse en valeurs des actifs obligataires alternativement ou cumulativement.

Les travaux engagés, ces dernières années, permettent de réaffirmer toute notre confiance dans la bonne prise en mains de ces exigences par l'ensemble de nos équipes.

ÉVÈNEMENTS POST-CLOTURE

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou technique de la Mutuelle entre la fin de l'exercice et l'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

La Mutuelle a pour objectif de consolider son modèle économique, de renforcer la qualité de service, de compléter son offre et de diversifier ses modes de distribution. L'essor des offres récentes comme la couverture des accidents de la vie et les taxis en Belgique devra marquer un nouvel élan. Notre Mutuelle veillera avec constance à préserver les équilibres techniques tout en améliorant les perspectives de croissance.

DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de la circulaire de la Fédération Française des Assurances, les informations relatées dans le tableau ci-dessous excluent les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance :

(en milliers d'euros et TTC)	Article D.441 I.L-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I.- 2° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
(A) Tranches de paiement												
Nombre de factures concernées	168					0						
Montant total des factures concernées	357											
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	2%											
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant					Néant						
Montant total des factures exclues	Néant					Néant						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuel : (préciser) - Délais légaux : 30 jours date de facture					- Délais contractuel : 30 jours fin de mois - Délais légaux : (préciser)						

La Mutuelle effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais fixés par la loi et dans un maximum de 30 jours fin de mois. Des délais inférieurs peuvent être également accordés en fonction des situations.

Enfin, conformément à l'article R-322-54.1 du Décret N° 2002-942 du 26 juin 2002 relatif à l'administration des sociétés d'as-

surances mutuelles et au statut du mandataire mutualiste, il est constaté qu'aucun Administrateur de la Mutuelle ne déroge aux dispositions de non-cumul de mandat.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Administration vous demande d'approuver sa gestion et de lui accorder votre quitus pour l'exercice 2024.

Le Conseil d'administration



Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels
Art 322-68 du Code des assurances & Art
L225-235 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES PLACEMENTS FINANCIERS ET DU RÉSULTAT FINANCIER

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les placements s'élèvent à 145 285 K€ au 31 décembre 2024, soit 61 % du total de l'actif.</p> <p>Les produits financiers nets s'élèvent à 2 859 K€.</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none">■ L'évaluation des placements et l'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable■ L'évaluation des loyers théoriques■ L'exhaustivité des produits financiers comptabilisés <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des placements financiers et du résultat financier constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des actifs.</p>	<p>Nos travaux sur la valorisation des placements et l'évaluation du résultat financier ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Procéder à une appréciation du contrôle interne du cycle placements■ Valider les prix d'acquisition des titres acquis au cours de l'exercice■ Valider les quantités de titres détenus au 31 décembre 2024 avec les relevés de portefeuille reçus des banques■ Comparer la valorisation comptable à la valeur de réalisation au 31 décembre 2024 afin de s'assurer qu'il n'y a pas de moins-value sur titres non amortissables devant faire l'objet d'une dépréciation durable■ Apprécier l'intention et la capacité de détenir des titres amortissables jusqu'à leur terme■ Vérifier l'absence de risque de défaillance de l'émetteur sur certains titres amortissables■ Vérifier les calculs des intérêts courus et des amortissements de surcote/décote■ Vérifier que des intérêts courus et perçus sont bien comptabilisés pour la totalité des obligations■ S'assurer que les titres cédés ont été sortis pour leur prix d'acquisition■ Valider la concordance des loyers théoriques avec les rapports d'expertise

ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les provisions techniques s'élèvent à 181 590 K€ au 31 décembre 2024, soit 76 % du total du passif. Les provisions nettes de la part des réassureurs représentent 146 846 K€.</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Méthode de provisionnement utilisée ■ Justesse des paramètres retenus et des calculs ■ Fiabilité des bases de calcul ■ Exhaustivité des provisions <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des provisions techniques constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des passifs.</p>	<p>Nos travaux sur la validation des provisions techniques ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faire valider par nos actuaires : <ul style="list-style-type: none"> - les modalités de calcul des provisions - les paramètres techniques utilisés (taux,) - les calculs réalisés - L'exhaustivité des provisions ■ Revoir les dossiers de sinistres (PSAP dossier par dossier) ■ Cadrer les provisions techniques avec la comptabilité.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la **MUTUELLE FRATERNELLE D'ASURANCE** par l'Assemblée Générale du 11 juin 1998.

Au 31 décembre 2024, nous étions dans la 27^{ème} année de notre mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 9 avril 2025

Le Commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise

Anne MOUHSSINE
Associée





Exercice clos le 31 décembre 2024

Article R.322-57 IV 1° du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport les conventions réglementées.

Il nous appartient selon les termes de l'article R.322-57 IV 1° du Code des assurances, de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du code des assurances.

Article R.322-57 IV 2° du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué les modalités de ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicables en France, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Article R.322-103 du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle et conformément à l'article R. 322-103 du Code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les dépenses exposées pour le compte de votre mutuelle par les administrateurs et dont le remboursement a été obtenu ou demandé par eux.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il a été remboursé aux administrateurs à ce titre un montant total de frais de 4 219 euros.

Fait à Paris, le 9 avril 2025

Le Commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise
Anne MOUHSSINE
Associée



Bilan

au 31 Décembre 2024 (en milliers d'Euros)

Actif

	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2024	31/12/2023
Actifs incorporels	300	0	300	300
Placements :				
Terrains et constructions	32 790	16 988	15 802	16 267
Participations	2		2	2
Autres placements	130 099	618	129 481	130 368
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0		0	0
Total des placements	162 890	17 605	145 285	146 637
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires				
Provisions techniques	34 744		34 744	29 612
Total de la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	34 744	0	34 744	29 612
Créances				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	45 973		45 973	39 923
Créances nées d'opérations de réassurance	1 019		1 019	0
Autres créances				
Personnel	15		15	18
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	370		370	370
Débiteurs divers	977		977	896
Total des créances	48 355	0	48 355	41 207
Autres actifs				
Actifs corporels d'exploitation	8 391	6 687	1 704	1 955
Comptes courants et caisse	2 937		2 937	3 797
Total des autres actifs	11 327	6 687	4 640	5 752
Frais d'acquisition reportés	3 636		3 636	3 432
Autres comptes de régularisation	2 058		2 058	1 717
Total des comptes de régularisation - Actif	5 694	0	5 694	5 149
TOTAL DE L'ACTIF	263 310	24 292	239 018	228 656

Hors bilan

Engagements reçus	31/12/2024	31/12/2023
Restitutions cautions	0	0
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	28 080	24 316
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	28 080	24 316

au 31 Décembre 2024 (en milliers d'Euros)

Passif

	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres:		
Fonds d'établissement	3 210	3 151
Réserves	46 827	46 153
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	-4 324	674
Total des capitaux propres	45 713	49 978
Provisions techniques brutes :		
Provisions techniques brutes:		
Provisions pour cotisations non acquises	41 294	35 868
Provisions pour sinistres	120 944	110 342
Provisions pour égalisation	0	200
Autres provisions techniques	19 352	19 941
Total des provisions techniques brutes	181 590	166 352
Provisions pour risques et charges	92	603
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	2 005	1 360
Autres dettes:		
Dettes nées d'opérations d'assurance directs	2 608	3 064
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	402
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	290	264
Personnel	568	556
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 578	3 392
Créanciers divers	1 811	1 699
Total des autres dettes	8 856	9 378
Comptes de régularisation - Passif	762	986
TOTAL DU PASSIF	239 018	228 656

Hors bilan

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements reçus		
Restitutions cautions	0	0
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	28 080	24 316
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	28 080	24 316

Compte de résultat

au 31 décembre 2024 (en milliers d'Euros)

Compte technique

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023	Variation (en K€)	Variation (en %)
Cotisations acquises						
Cotisations	106 860	7 091	99 769	86 441	13 328	15%
Variation des cotisations non acquises et risques en cours	-5 426	-551	-4 875	-4 199	-676	16%
Total des cotisations acquises et risques en cours	101 434	6 540	94 894	82 242	12 651	15%
Produits des placements alloués	2 133		2 133	5 981	-3 849	-64%
Autres produits techniques	8 020		8 020	7 066	954	14%
Charges des sinistres						
Prestations et frais payés	84 393	2 320	82 073	69 217	12 856	19%
Variation des provisions sinistres	10 602	5 936	4 666	7 303	-2 636	-36%
Total des charges des sinistres	94 995	8 256	86 739	76 519	10 220	13%
Charges des autres provisions techniques	-589	-1 354	765	502	263	52,4%
Frais d'acquisition et d'administration						
■ Frais d'acquisition	9 285		9 285	7 994	1 291	16%
■ Frais d'administration	6 389		6 389	5 820	569	10%
■ Commissions reçues des réassureurs		-41	41	-84	125	-149%
Total des frais d'acquisition et d'administration	15 674	-41	15 715	13 731	1 985	14%
Autres charges techniques	7077		7077	6 131	946	15%
Variation de la provision pour égalisation	-200		-200	0	-200	
RÉSULTAT TECHNIQUE	-5 371	-320	-5 050	-1 594	-3 456	217%

au 31 décembre 2024 (en milliers d'Euros)

Compte non technique

	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023	Variation (en montant)	Variation (en %)
Résultat technique	-5 050	-1 594	-3 456	217%
Produits des placements				
■ Revenus des placements	4 629	4 497	132	3%
■ Autres produits des placements	577	382	195	51%
■ Profits provenant de la réalisation des placements	724	6 218	-5 494	-88%
Total des produits des placements	5 929	11 096	-5 167	-47%
Charges des placements				
■ Revenus des placements	1 973	1 530	443	29%
■ Autres produits des placements	1 096	1 004	93	9%
■ Profits provenant de la réalisation des placements		424	-424	-100%
Total des charges des placements	3 070	2 958	111	4%
Produits des placements transférés	2 133	5 981	-3 849	-64%
Autres produits non techniques				
Autres charges non techniques				
Résultat exceptionnel				
■ Produits exceptionnels		0	0	
■ Charges exceptionnelles				
Total du résultat exceptionnel		0	0	
Participation des salariés et Intéressement		36	-36	-100%
Impôt sur les bénéfices		-147	147	-100%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-4 324	674	-4 997	

Annexe

aux bilan et compte de résultat
au 31 décembre 2024

Informations

sur les choix des méthodes retenues

1 - Principes et modes d'évaluation retenus

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances et le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-11, à défaut ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

1.1. - POSTES DU BILAN - ACTIF

1.1.1. ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend uniquement le droit au bail de MFA-PARIS RÉPUBLIQUE.

1.1.2. PLACEMENTS :

Remarque préalable :

La gestion des placements financiers fait l'objet d'un mandat avec OFI.

La gestion locative de l'immobilier est effectuée par des cabinets de gérance.

Les décisions d'investissement restent exclusivement du ressort de la Mutuelle.

a) Valeurs mobilières amortissables (à taux fixe) article R 343-9

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêt couru.

Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

En outre, conformément à l'article R 343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal).

À la fin de 2024, aucune dépréciation n'a été constatée en l'absence de risque de contrepartie.

b) Autres actifs de placement : placements financiers ou immobiliers affectés ou non à la représentation des engagements techniques article R 343-10

Les actions et autres titres à taux variables sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances : c'est-à-dire pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire, et pour les titres non cotés : leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

A la fin de 2024, une provision pour dépréciation à caractère durable de 618 k€ a été enregistrée.

Au demeurant, le portefeuille ne contient pas de ligne d'actions détenues en direct hormis des participations non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits pour leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat ou pour leur coût de construction éventuellement augmenté des travaux d'amélioration procurant une réelle plus-value.

A la suite de l'entrée en application en 2005 des nouvelles règles comptables largement inspirées des normes internationales (IFRS) le système d'amortissement des immeubles sont réalisés par composants, la MFA a opté pour la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables qui n'entraîne pas d'impact sur le montant des capitaux propres. La décomposition et les durées d'amortissement retenues tant pour les immeubles de placement que pour ceux d'exploitation sont les suivantes :

■ Gros œuvre :	60% sur 60 ans
■ Façades :	20% sur 30 ans
■ Equipements techniques :	20% sur 25 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts des sociétés immobilières non cotées qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

A la fin 2024, une actualisation des valeurs de l'ensemble du patrimoine a été réalisée.

Aucune provision pour dépréciation des actifs immobiliers n'est actuellement comptabilisée.

Aucune dépréciation à caractère durable n'a été constatée conformément aux prévisions de l'article R 343-10.

Aucune provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques n'a été constituée conformément aux termes de l'article R 343-7 du Code des assurances.

Les parts non libérées de fonds de créance figurent en moins de l'actif pour un montant à fin décembre 2024 de 3 806 k€.

1.1.3. COMPTES DE TIERS "COLLECTIFS" :

Les comptes «sociétaires» et «réassureurs» sont ventilés à l'actif et au passif en fonction des soldes individuels.

Une provision pour annulation des cotisations est constituée d'un montant de 1 404 k€ contre 1 196 k€ précédemment, étant fondée pour moitié sur les moyennes observées des 5 dernières années en excluant désormais les opérations de simples mouvements de parc des flottes et pour l'autre moitié l'en-cours de sociétaires débiteurs résiliés.

1.1.4. AUTRES ACTIFS :

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

■ Matériel informatique central :	4 à 5 ans
■ Matériel micro - informatique et périphérique :	3 ans
■ Matériel de transport :	5 ans
■ Matériel :	6 ans 2/3
■ Mobilier :	10 ans
■ Agencements, installations :	10 ans
■ Agencements immobiliers :	15 ans

Compte tenu des types d'actifs et de l'utilisation de ceux-ci aucune décomposition n'a été opérée contrairement aux actifs immobiliers.

1.1.5. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS :

La fraction des frais reportés a été déterminée en appliquant à ceux-ci le rapport cotisations émises et non acquises sur cotisations émises totales en lien avec l'article 151-1 du règlement de l'ANC 2015-11. Ils varient chaque année en fonction de ces divers éléments et augmentent ou diminuent le montant des frais d'acquisition imputables à l'exercice.

1.2. POSTES DU BILAN – PASSIF

1.2.1. FONDS D'ÉTABLISSEMENT.

Depuis 1998, le fonds d'établissement est augmenté chaque année en franchise d'impôts du montant des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires.

1.2.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance. La part à la charge des réassureurs est inscrite à l'actif.

Elles sont calculées séparément pour chacune des catégories définies à l'article A 344 - 2 du Code des Assurances.

a) Provision pour cotisations émises et non acquises :

La provision pour cotisations émises et non acquises est destinée à constater la fraction des cotisations se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la date de la prochaine échéance. Elle a été calculée prorata temporis contrat par contrat.

b) Provisions pour sinistres :

Ces provisions prévues à l'article R 343-7 du Code des assurances correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais internes et externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

L'évaluation des dossiers s'effectue conformément à l'article 143-16 du Règlement 2015-11 de l'ANC selon les risques de la façon suivante :

- Dossier par dossier pour les garanties RC corporelle, Individuelle conducteur, les catastrophes naturelles et pour les dossiers NON AUTO, sachant qu'un lissage des dossiers corporels « Graves » (inférieurs à 2 millions d'euros et supérieurs à 500 k€) et les « Médiants » (inférieurs à 500 k€ et supérieurs à 25 k€) a été effectué selon une méthode fréquence-coût dans un historique depuis 2012 et que le « marais » des dossiers corporels inférieurs à 25 k€ a été évalué selon une méthode dite Chain Ladder;
- Selon les coûts moyens pour les autres garanties en AUTO ou bien selon une méthode statistique basée sur la projection des liquidations de charge observée (méthode dite de Chain

Ladder).

Il est constitué en complément une provision pour tardifs, c'est-à-dire pour sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de clôture de l'exercice.

Il est également déterminé une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les coûts nécessaires au traitement des dossiers en cours à la date d'inventaire. Cette provision dénommée "chargement de gestion" est déterminée séparément pour les dossiers corporels, pour les autres dossiers AUTO et pour les dossiers NON AUTO compte tenu de durées de liquidations différentes.

Les prévisions de recours à encaisser sont calculées séparément et viennent en déduction de ces provisions.

Le plan de réassurance est basé essentiellement sur des traités en excédents de sinistres dont les priorités pour l'exercice courant sont les suivantes :

■ Responsabilité civile :	2 000 K€
■ Incendie dommage auto et non auto :	300 K€
■ Forces de la nature (hors catastrophes naturelles) :	600 K€
■ Risques locatifs :	300 K€

Les traités en quote-part, très minoritaires, concernent principalement les catastrophes naturelles avec un taux de cession de 50% et les accidents de la vie avec un taux de cession de 40%.

Les principaux apériteurs sont : SCOR, SWISS RE, QBE et MAPFRE.

c) Provision pour égalisation :

Elle est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques naturels ou les actes de terrorisme.

La partie de cette provision relative aux risques « attentats » a été dotée en application d'un régime transitoire et dérogatoire en 2001 et 2002 et reprise en 2014. A partir de 2003, elle n'a plus été dotée car aucune cotisation individualisée n'a été tarifée dans les contrats.

En 2024, pour le risque « catastrophes naturelles », la provision pour égalisation de 200 k€ constituée en 2022 a fait l'objet d'une reprise.

d) Autres provisions techniques :

- Les provisions mathématiques des rentes :

L'arrêté du 20 décembre 1996 a modifié les règles de provisionnement des rentes (utilisation de la table TD 88 / 90 au lieu de la table CR 4,75 %).

Pour 2024, en lien avec la situation des taux en net remontée, le taux d'actualisation a été réhaussé d'un exercice à l'autre d'un taux de 1,50 % à 1,89% (au plus égal à 60% du TME moyen constaté sur les vingt-quatre derniers mois + 10 points de base).

Pour les sinistres survenus à partir du 1er janvier 2013, la revalorisation à charge a été calculée avec un taux d'inflation de 2%.

Ces provisions ressortent à un montant de 20 129 k€ à l'inventaire, sachant que la prévision de recours est de 778 k€ comprenant une revalorisation à recevoir est de 174 k€ et que la part des réassureurs s'élève à 13 928 k€.

- La provision pour risques en cours :

Qui a pour but de couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la période qui s'écoule du 31 décembre à la date de la prochaine échéance pour la part qui n'est pas

couverte par la provision pour cotisations non acquises.

En 2024, la provision pour risques en cours ressort à 828 k€ donnant lieu à une part des réassureurs pour 369 k€, répartie comme suit :

- pour la branche des Catastrophes naturelles à 354 k€ avec une part des réassureurs de 177 k€,
- pour la branche AUTO RC à 474 K€ avec une part des réassureurs de 192 k€

1.3. HORS BILAN

Les engagements concernent les dépôts titres constitués par les réassureurs en couverture de leurs engagements.

La MFA commercialise des crédits (Automobiles et Travaux pour l'Habitation) en partenariat avec la SOCRAM Banque. Dans ce contexte, la MFA apporte une garantie à la bonne réalisation de ces opérations.

Au 31/12/2024, aucun engagement hors bilan n'est à constater compte tenu d'un nombre de défaillance historiquement très limité et confirmant les chiffres des exercices antérieurs.

1.4. COMPTE DE RÉSULTAT

1.4.1. PRODUITS FINANCIERS : RÈGLE D'ALLOCATION :

Les produits des placements nets de charges figurent à l'origine au compte non technique en fin d'exercice, ils sont ventilés en deux parties :

- les produits nets générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques sont transférés au compte technique,
- les produits nets issus des capitaux propres restent au compte non technique.

La détermination de la partie à transférer s'effectue en appliquant aux produits nets la formule suivante :

**Provisions techniques nettes de réassurance /
(provisions techniques nettes de réassurance +
Capitaux propres initiaux)**

Le pourcentage d'allocation au compte technique s'établit à 74% à fin 2024.

1.4.2. LES CHARGES :

Les charges sont classées par destination à partir d'une pré-imputation par nature selon les méthodes suivantes :

- analyse de l'activité de chaque département de la Mutuelle (siège et réseau) et répartition de celle-ci en pourcentage selon les rubriques du plan comptable : (acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques, gestion des placements, charges non techniques).
- lorsque les charges sont affectables à plusieurs départements ou à la Mutuelle entière, une seconde répartition est effectuée en fonction du poids respectif de chacun de ceux-ci dans l'activité générale. Les pourcentages ainsi déterminés sont révisés chaque année.

Les frais d'acquisition sont constitués de toutes les dépenses engagées jusqu'à la conclusion des contrats.

Les frais d'administration comportent principalement les frais de gestion des contrats, d'encaissement des cotisations et de surveillance du portefeuille.

Les frais de gestion des sinistres englobent tous les coûts internes liés à ceux-ci (gestion, règlements et recours).

Les autres charges techniques sont constituées essentiellement des frais de mise à disposition de moyens (informatique, services généraux) et de gestion générale de la Mutuelle (personnel, formation). A ceux-ci s'ajoutent les frais de comptabilité et de gestion des comptes sociétaires.

Les frais de gestion des placements incluent les coûts liés aux mandats de gestion mentionnés plus haut et ceux d'analyse et de traitement des informations en provenance de ceux-ci.

2. Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

3. Choix de l'unité monétaire

Les montants qui figurent dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

4. Autres informations

Depuis le 1er janvier 2022, la Mutuelle effectue des souscriptions en Belgique en Libre Prestation de Service dans la branche AUTOMOBILE en responsabilité civile et en protection juridique.

Le résultat fiscal 2024 est déficitaire.

Les honoraires d'audit légal de l'ordre de 63 k€ demeurent dans le marché.

La société FEA FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE est la seule filiale détenue à 99,8 %. Elle a été créée en 2017 avec les caractéristiques suivantes en 2024 :

■ Capital :	2 k€
■ Valeurs des Fonds propres :	83 k€
■ Valeur des titres détenus :	1 997€
■ Dividende :	néant
■ Compte courant :	25 K€
■ Chiffre d'affaires :	510 k€
■ Résultat :	+ 25 k€.

Conformément à l'article L 233-17-1 du code de commerce, elle présente un intérêt négligeable et qu'en vertu des dispositions de ce même article, la Mutuelle est dispensée d'établir des comptes consolidés.

Notes

sur les postes du bilan

1 Évolution

des actifs incorporels

Nature de l'actif	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Droits au bail en valeurs nettes	300		300

2 Évolution

des actifs immobiliers

Nature de l'actif	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Parts de sociétés immobilières non cotées	0	0	0
Immeubles	32 822	-32	32 790
Total	32 822	-32	32 790
Dotation de l'exercice aux amortissements et provisions	Diminutions d'amortissements et reprises de provisions	Cumul amortissements et provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan
0	0	0	0
433	32	16 988	15 802
Total	433	16 988	15 802

3 Autres

placements

Nature de l'actif	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dotations et reprises de provisions	Montant cumulé des provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan à la clôture de l'exercice
Obligations, T.C.N. et titres à revenu fixe	106 840	0	0	106 840
Actions	20 588	618	618	19 970
O.P.C.V.M	7014		0	7014
Prêts	0	0	0	0
Sous - total état des placements	134 442	618	618	133 825
Dépôts et cautionnements	82			82
Total	134 524	618	618	133 906

1. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article R 343-9

a) Obligations des secteurs publics et semi-public cotées

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur de remboursement
BE0000347568	2 500 000	BELGIUM 0,9%19-220629	2 346	50	2 397	2 338	(59)	2 500
FR0013154044	1 200 000	OAT 1,25%16-25052036	988	11	999	972	(28)	1 200
FR0013234333	2 700 000	OAT 1,75%17-25062039	2 228	15	2 243	2 201	(41)	2 700
FR0013407236	4 000 000	OAT 0,50%19-25052029	3 712	98	3 810	3 652	(158)	4 000
FR0014009062	1 300 000	OAT 1,25%22-250538	1 023	12	1 035	1 004	(31)	1 300
FR001400BKZ3	1 700 000	OAT 2%22-251132	1 602	3	1 605	1 580	(24)	1 700
FR001400L834	2 600 000	OAT 3,5%23-251133	2 710	(2)	2 707	2 676	(31)	2 600
FR001400QMF9	2 200 000	OAT 3%24-251134	2 207	(0)	2 207	2 165	(42)	2 200
Total obligations des secteurs publics et semi-public cotées			16 818	185	17 003	16 589	-414	18 200



b) Obligations françaises privées cotées

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
FR0012300812	2 000 000	APRR 1,875%14-150125 EMTN	1 974	25	1 999	1 999	(0)	2 000
FR0012516417	2 700 000	WENDEL 2,5%15-090227	2 565	50	2 615	2 685	70	2 700
FR0012601367	3 500 000	SCHNEIDER 0,875%15-110325 EMTN	3 509	(9)	3 500	3 485	(15)	3 500
FR0013073277	2 000 000	LEGRAND 1,875%15-161227	2 127	(62)	2 065	1 971	(94)	2 000
FR0013201126	2 000 000	COFIROUTE 0,375%16-070225 EMTN	1 999	1	2 000	1 995	(5)	2 000
FR0013201134	500 000	COFIROUTE 0,75%16-090928 EMTN	493	5	498	467	(31)	500
FR0013231099	2 000 000	STE AUTO SUD 1,25%180127 EMTN	1 961	21	1 983	1 950	(33)	2 000
FR0013251170	400 000	ASF 1,125%17-200426 EMTN	378	14	392	393	1	400
FR0013262698	400 000	COVIVIO 1,5%17-210627	423	(16)	408	390	(17)	400
FR0013266350	1 500 000	GECINA TF1,375%17-300627 EMTN	1 585	(46)	1 539	1 460	(79)	1 500
FR0013281755	1 900 000	ICADE 1,5%17-130927	1 691	72	1 763	1 824	61	1 900
FR0013284205	2 000 000	GECINA 1,375%17-260128	2 052	(25)	2 027	1 920	(107)	2 000
FR0013320058	1 000 000	ICADE 1,625%18-280228	930	30	960	952	(9)	1 000
FR0013342334	4 100 000	VALEO 1,5%18-180625	3 986	105	4 091	4 071	(21)	4 100
FR0013428943	1 000 000	LEGRAND 0,625%19-240628	918	34	952	931	(21)	1 000
FR0013444544	2 200 000	DASSAULT SYST. 0,125%19-160926	2 171	18	2 189	2 107	(82)	2 200
FR0013444551	1 500 000	DASSAULT SYST. 0,375%19-160929	1 516	(6)	1 510	1 340	(170)	1 500
FR0013463650	400 000	ESSILORLUXOTT 0,125%19-270525	375	21	396	396	(0)	400
FR0013505625	2 000 000	ADP 2,125%20-021026	2 058	(41)	2 016	1 981	(36)	2 000
FR0013512407	4 000 000	KERING 0,75%20-130528	3 745	109	3 854	3 734	(120)	4 000
FR0013519279	800 000	COVIVIO 1,625%20-230630	723	2	725	732	7	800
FR0014000PF1	1 500 000	VINCI 0%20-271128 EMTN	1 482	8	1 490	1 354	(136)	1 500
FR0014000UD6	5 000 000	URW 1,375%20-041231	5 043	(15)	5 028	4 341	(688)	5 000
FR0014007NF1	600 000	ICADE 1%22-190130	472	26	498	528	30	600
FR0014009KQ0	4 000 000	SANOFI 1,25%22-060429	4 014	(5)	4 008	3 765	(243)	4 000
FR001400A3G4	1 700 000	BFCM 2,625%22-061129 EMTN	1 550	29	1 579	1 643	64	1 700
FR001400AJX2	1 700 000	BOUYGUES 2,25%22-290629	1 566	32	1 598	1 660	61	1 700
FR001400AKP6	1 100 000	BNP PARIBAS TV22-250728	1 024	26	1 050	1 090	39	1 100
FR001400EHH1	1 700 000	AUCHAN 4,875%22-081228	1 623	20	1 642	1 402	(240)	1 700
Total obligations françaises privées cotées			53 955	422	54 377	52 564	-1 813	55 200

c) Obligations de l'O.C.D.E.

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
DE000A169NC2	1 000 000	MERCEDES BZ GP 1,375%16-110528	1 009	(4)	1 005	957	(48)	1 000
DE000A2GSLY0	2 000 000	MERCEDES-BENZ 1%17-151127	2 011	(6)	2 006	1 905	(100)	2 000
DE000A2RYD91	1 000 000	MERCEDESBENZ INTL1,375%19-0626	1 053	(41)	1 012	982	(30)	1 000
DE000A3H3GF4	4 500 000	HOWOGE WOHNUNGS 0,625%21-1128	4 510	(5)	4 506	4 100	(405)	4 500
XS1195056079	1 000 000	ROCHE FINANCE 0,875%15-250225	1 036	(35)	1 001	997	(4)	1 000
XS1789751531	2 500 000	RICH INTL HOLD 1%18-260326	2 500	-	2 500	2 454	(46)	2 500
XS1793349926	1 000 000	CIE SAINT-GOB 1,125%18-26 EMTN	1 042	(34)	1 008	982	(26)	1 000
XS2163333656	1 300 000	SODEXO 1%20-270429	1 365	(30)	1 335	1 192	(143)	1 300
XS2177021271	1 000 000	LINDE FINANCE 0,25%20-190527	916	42	958	945	(13)	1 000
XS2185867830	4 500 000	AIRBUS 1,375%20-090626	4 675	(131)	4 544	4 423	(121)	4 500
XS2283188683	3 400 000	EXOR 0,875%21-190131	3 200	16	3 215	2 953	(262)	3 400
XS2338955805	4 000 000	TOYOTA MOTOR CR 0,125%21-1127	3 934	33	3 968	3 711	(256)	4 000
XS2356040357	1 700 000	STELLANTIS 0,75%21-180129	1 417	70	1 487	1 546	59	1 700
XS2787827190	500 000	STELLANTIS 3,5% 24-190930 EMTN	500	(0)	500	498	(2)	500
FR0013346053	14	HORIZON AM	400	-	400	400	-	400
FR0383143617	10	SOLIMUT MUTUELLE DE France	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
QS0000072024	500	MUTAMI TSSD	500	-	500	500	-	500
FR1CIBFS4972	1 000	Repack IOTA eur - 9 ans -3,37 p.a.	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
DE000UL51EC1	1 000	Solution Non-Baisse sur ENGIE1.0€ 9%p.a EUR	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
XS2702964599	1 000	Phoenix Mémoire Orange fixe 0,70€ 9% p.a. EUR 10 ans	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
QS0000102023	2 000	ATHOS 2023	2 000	-	2 000	2 000	-	2 000
Total obligations de l'O.C.D.E.			36 068	-124	35 944	34 546	-1 398	36 300
TOTAL Art R 343-9			106 840	484	107 324	103 699	-3 625	109 700

2. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article r 343-10

a) OPC

N° de code	Nombre	Désignation des valeurs	Affectation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
FR0000008997	876,00	OFI INVEST ESG LIQ.CD FCP 4D	France	4 056	-	4 056	4 074	19	
FR0000979866	5 298,00	OFI IN.ESG EUR.C.S.TER.I SI.4D	France	588	-	588	613	25	
FR0010645325	0,73	OFI INVEST ESG ALP.Y.C/D FCP4D	France	1 106	-	1 106	1 196	91	
FR0011790492	8 208,00	BDL REMPART I SICAV 4DEC	France	1 265	-	1 265	1 258	(7)	
Total autres OPC				7 014	0	7 014	7 141	127	

b) Actions françaises non cotées

N° de code	Nombre	Désignation des valeurs	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur de remboursement
FR0004040889	3 409	ASSUR.CONOLIDATION RETRAITES	F	52		52	398	346	
FR0004254589	20 000	OFIVALMO PARTENAIRES	F	192		192	291	98	
OFI000764001	1	CREDIT COOPERATIF PART A	F	0		0	0	-	
OFI000764002	10	CREDIT COOPERATIF PART B	F	0		0	0	-	
OFI000764003	13 372	CFDP SAS	F	1 095		1 095	1 197	101	
OFI000764004	31	2MA	F	318		318	86	(232)	
QS0000126970	1 997	FEA SAS	F	2		2	57	55	
FR0013216397	10	HORIZON IMPACT	F	1 000		1 000	1 000	-	
LU2264864708	3 957	BNP PARISBAS EUROPEAN INFRA DEBT FUND II	F	3 957		3 957	4 059	102	
LU2264864708 PNL	43	BNP PARISBAS EUROPEAN INFRA DEBT FUND II PNL	F	43	-43	0	-	-	
FR0011297951	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI	F	-		0	3	3	
FR0012994077	10 000	INFRAVIA EURO.FD III A FPCI	F	-		0	1 059	1 059	
FR0013142643	50	ZENCAP CRED.ETI II PART I1 FPS	F	197	-45	152	152	-	
FR0013215118	100	SWEN INFRA MULT.SELECT 3 A FPS	F	627		627	1137	511	
FR0013516416	150	SWEN INF MU-SE4 - PARTS -A-	F	1 236		1 236	1 437	201	
FR0014001DZ3	25 000	INFRAVIA EUROP.FUND V A FPCI	F	1 288		1 288	1 439	151	
FR001400KRD6	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FD VI A FPCI	F	69		69	69	-	
FR001400N1M1	100	ZENCAP DIRECT LEND.IV L-EB FPS	F	565		565	575	11	
FR0011297951PNL	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FUND II PNL	F	156	-156	0	-	-	
FR0012994077PNL	10 000	INFRAVIA EURO FD III A FPCI PNL	F	85	-85	0	-	-	
FR0013215118PNL	100	SWEN INFRA MULTISELECT 3	F	80	-80	0	-	-	
FR0013516416PNL	150	SWEN INFRA MULTI SELECT IV PNL	F	224	-224	0	-	-	
FR0014001DZ3PNL	25 000	INFRAVIA EUROP FUND V A PNL	F	1 172	-1 172	0	-	-	
FR001400KRD6PNL	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FD VI A PNL	F	931	-931	0	-	-	
FR001400N1M1PNL	100	ZENCAP DIR LEND IV LEB SLP	F	435	-435	0	-	-	
FR0011759430	50	OFI CREDIT ETI PART I FIA	F	74	-36	38	38	-	
FR0013326337	50	ZENCAP CREDIT ETI III I1 FPS	F	308		308	311	3	
FR0014000CJ1	10 000	MBO CAPITAL 5 A SHARE SLP	F	662		662	596	(66)	
FR0011759430PNL	50	OFI CREDIT ETI PART I FIA	F	36	-36	0	-	-	
FR0013142643PNL	50	ZENCAP CREDIT ETI II I1	F	8	-8	0	-	-	
FR0013326337PNL	50	ZENCAP CREDIT ETI III I1 PNL	F	47	-47	0	-	-	
FR0014000CJ1PNL	10 000	MBO CAPITAL 5 A SHARE SLP PNL	F	338	-338	0	-	-	
FR0013472552	100	FCT LBPAM DETTE PRIVEE ENTREPRISES V	F	978		978	972	(6)	
FR0013472552PNL	0	FCT LBPAM DETTE PRIVEE ENTREPRISES V PNL	F	-		0	-	-	
FR0013238581	100	ZENCAP DETTE IMMO 2 GEN.B FPS	F	211		211	223	12	
FR0013253499	10 108	OFI IMMOBILIER SPPICAV	F	1 000	-246	754	754	-	
FR0014001YH7	150	ZEN.REAL ESTATE D.III XL2 FPS	F	1 334		1 334	1 388	53	
FR0014004Q81	11 101	OFI INNOVACARE I SPPICAV	F	1 000	-290	710	710	-	
FR0013238581PNL	100	ZENCAP DETTE IMMO 2 GENERAL PNL	F	84	-84	0	-	-	
FR0014001YH7PNL	150	ZENCAP REAL ESTATE III XL2 PNL	F	166	-166	0	-	-	
Total actions françaises non cotées				19 970	-4 423	15 547	17 948	2 401	
TOTAL Art R 343-10				26 985	-4 423	22 561	25 090	2 529	
Total Valeurs mobilières				133 825	-3 940	129 885	128 789	-1 096	109 700

c) Placements immobiliers (21)

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur inscrite au bilan		Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
			Valeur brute	Amortissements et provisions			
212 - IMMEUBLES BATIS DE PLACEMENT							
CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier	F	FRANCE	5801	3861	1940	4530	2590
PARIS - 26/28, avenue du Maine	F	FRANCE	1431	849	582	12010	11428
ASNIERES-SUR-SEINE - 23, rue Robert Dupont	F	FRANCE	251	196	55	1130	1075
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 9/13, rue Marcel Proust	F	FRANCE	742	511	231	710	479
Marseille_43 boulevard Rabatau	F	FRANCE	131	8	122	140	18
NICE- 55 Boulevard Delfino	F	FRANCE	193	53	141	287	146
PARIS - 38, rue Hermel	F	FRANCE	140	81	58	470	412
PARIS - 27, rue Jussieu	F	FRANCE	524	327	197	660	463
LILLE - 47 rue Saint Etienne	F	FRANCE	1347	358	989	1550	561
Lille- PARKING	F	FRANCE	136	24	112	82	-30
LYON - 191 AVENUE BERTHELOT 69007	F	FRANCE	1819	26	1793	1590	-203
Grenoble_16 Avenue Félix Viallet	F	FRANCE	420	93	327	240	-87
St Gratien_31-37 Avenue Maréchal Foch	F	FRANCE	1386	277	1109	1674	565
Strasbourg_56 rue du jeu des enfants	F	FRANCE	682	119	564	740	176
VERSAILLES - 9, rue de la Paroisse	F	FRANCE	429	267	162	480	318
IVRY-SUR-SEINE - 5, rue Marat	F	FRANCE	130	99	31	160	129
TOTAL 212 immeubles de placements			15562	7150	8412	26453	18041
219 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION							
CLICHY-SUR-SEINE - 6, rue Fournier	F	FRANCE	10355	6985	3370	7469	4099
CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier	F	FRANCE	2260	1512	749	1631	882
MAISONS-ALFORT - 82/84, avenue du Général de Gaulle	F	FRANCE	196	129	67	350	283
Grenoble_16 Avenue Félix Viallet	F	FRANCE	296	66	230	180	-50
Rennes_115 Avenue Aristide Briant	F	FRANCE	322	71	250	370	120
St Gratien_31 Avenue Maréchal Foch	F	FRANCE	599	120	479	556	77
Strasbourg_56 rue du jeu des enfants	F	FRANCE	334	54	280	230	-50
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 9/13, rue Marcel Proust	F	FRANCE	541	372	169	440	271
LILLE - 72 rue Nationale	F	FRANCE	841	251	590	540	-50
MONTPELLIER - 16 cours Gambetta	F	FRANCE	350	98	252	340	88
NICE- 55 Boulevard Delfino	F	FRANCE	681	154	527	520	-7
Marseille_43 boulevard Rabatau	F	FRANCE	454	28	425	445	19
TOTAL 219 immeubles d'exploitation			17228	9838	7390	13071	5682
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS (21)			32790	16988	15802	39524	23722

3. Placements inscrits au bilan en classe 2 déposés ou donnés en nantissement chez les cédants en garantie des acceptations

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
235 - Espèces déposées chez les cédants	F	France	0	0
ALTIMA commutation en 2017			0	0

4. Autres placements inscrits au bilan en classe 2

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
234 - Autres placements				
2343 - Dépôts et cautionnements en France	F	France	82	82

5. Actifs inscrits au bilan

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
Créances				
Cotisations échues et non recouvrées	F	FRANCE	42 636	42 636
Autres actifs				
Coupons et intérêts échus à recouvrer	F	FRANCE	0	0
Banques, chèques postaux et caisse nets	F	FRANCE	2 937	2 937
Comptes de régularisation - actif				
Intérêts courus des placements	F	FRANCE	907	907
Frais d'acquisition reportés	F	FRANCE	3 636	3 636
TOTAL	F	FRANCE	50 116	50 116

6. Valeurs reçues en nantissement des réassureurs incrites en hors bilan (classe 8)

Valeurs mobilières et titres assimilés	Localisation	Valeur de réalisation Article R 343-10
Valeurs d' Etats de l' O.C.D.E.	FRANCE	0
Autres valeurs cotées : obligations et titres à revenus fixes	FRANCE	0
Actions	FRANCE	0
Parts d'O.P.C et fonds divers	FRANCE	28 080
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES ET TITRES ASSIMILÉS	FRANCE	28 080



récapitulatif des placements

Nature des actifs	Valeur brute	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan	Valeur brute (Exercice N - 1)	Valeur de réalisation (Exercice N - 1)	Valeur nette au bilan (Exercice N - 1)
1 - Placements immobiliers	32 790	39 524	15 802	32 822	41 316	16 267
2 - Actions et autres titres à revenu variable autre que les parts d' O.P.C.	19 970	17 948	15 547	17 842	15 775	13 927
3 - Parts d'O.P.C. autres que celles visées au 4	7 014	7 141	7 014	900	907	900
4 - Parts d'O.P.C. à revenu fixe	0	0	0	1 510	1 540	1 510
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe	106 840	103 699	106 840	113 953	109 130	113 953
7 - Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0	0	0
8 - Déôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
9 - Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	82	82	82	82	82	82
TOTAL	166 696	168 394	145 285	167 107	168 749	146 637

Tableau de concordance entre l'état récapitulatif et l'actif du bilan

Nature des actifs	Valeur nette au bilan selon état récapitulatif	Différences sur prix de remboursement à percevoir (Art. R 343-9)	Amortissement des différences de remboursement (Art. R 343-9)	Valeur nette à l'actif du bilan
TOTAL DES PLACEMENTS	145 285	1 053	570	144 801



Détail

des provisions à la charge des réassureurs

Exercices techniques	2024	2023	2022 et antérieurs	Total des Parts des réassureurs N	Parts N-1	Variation
Risques couverts :						
Auto et Responsabilité civile	7 063	0	24 987	32 050	26 712	5 338
Individuelle conducteur	0		102	102	102	0
Dommages aux biens des particuliers	120	71	377	568	975	-407
Catastrophes naturelles	848	24	1 103	1 975	1 785	190
Autres garanties	49			49	38	11
TOTAL	8 080	95	26 569	34 744	29 612	5 132



Créances

et dettes ventilées selon leur durée

	Jusqu'à un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
1. Créances				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	45 973			45 973
■ dont sociétaires : 44 040				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Personnel	15			15
État, Sécurité sociale, et collectivités publiques	370			370
Débiteurs divers	977			977
TOTAL CRÉANCES	48 355	0	0	48 355
2. Dettes				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 608			2 608
■ dont sociétaires : 1 455				
Dettes nées d'opérations de réassurance	0			0
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	21	269		290
Personnel	568			568
Etat, Sécurité sociale, et collectivités publiques	3 578			3 578
Créanciers divers	1 811			1 811
■ dont réparateurs agréés : 212				
TOTAL DETTES	8 585	269	0	8 856

à recevoir et charges à payer rattachés
aux postes de créances et de dettes

a) Produits à recevoir

Exercices techniques	2024	2023
Organismes sociaux	0	0
État	0	0
Débiteurs divers		
■ Commissions Mutavie	65	65
■ Frais de gestion des dossiers Socram	7	7
■ Commissions MAPA	4	4
■ Commissions prestataires agréés	196	196
■ Prestations de personnel fournies	28	28
■ Activités immeubles	119	102
■ Acomptes sur immobilisations	4	32
■ Acomptes sur biens et services	18	13
■ Compte courant FEA	26	14
■ Autres	510	434
Total débiteurs divers	977	896
TOTAL	977	896

b) Charges à payer

Personnel :		
■ Congés payés	426	378
■ Prime de vacances	141	130
■ Intéressement	0	32
■ Participation	0	0
■ Autres	0	0
Total personnel	568	541
Organismes sociaux :		
■ Charges sociales sur congés payés	355	323
■ Charges sociales sur prime de vacances	117	109
■ Charges sociales sur participation	0	0
■ Charges sociales sur intéressement	0	3
■ Organic	143	129
Total organismes sociaux	615	565
État		
■ Charges fiscales sur congés payés	54	48
■ Charges fiscales sur prime de vacances	18	16
■ Autres	393	363
Total État	465	428
Créditeurs divers	288	623
TOTAL	1 935	2 155



Frais

d'acquisition reportés

Ils sont inscrits à l'actif du bilan pour un montant de 3 636 K€. Ils sont déterminés en appliquant aux frais d'acquisition de l'exercice le pourcentage représenté par les cotisations reportées sur l'exercice n + 1 par rapport aux cotisations totales émises.



Variation

des capitaux propres

Dénomination	Montant au début de l'exercice	Dotation ou affectation dans l'exercice	Reprise, transfert ou prélèvement dans l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Fonds d'établissement	3 151	58		3 209
Réserve pour éventualités	43 792	674		44 466
Réserve pour variations boursières	1 067			1 067
Réserve pour incidence de sinistres	1 296			1 296
Réserve de capitalisation	0			0
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice 2023	674		674	0
Résultat de l'exercice 2024		-4324		-4324
TOTAL	49 980	-3 591	674	45 715



Détail

de la provision pour risques et charges

Intitulé de la provision	2024	2023
Provision pour investissement	0	0
Provision pour risques et charges	0	500
Provision pour départs en retraite	0	0
Provision pour médailles du travail	92	103
TOTAL	92	603

de la charge de sinistres, des boni/mali
et du rapport sinistres/cotisations acquises
(affaires directes en France hors transport)

ANNÉES D'INVENTAIRE	EXERCICES DE SURVENANCE				
	2020	2021	2022	2023	2024
2020					
Reglements	26 094				
Provisions	29 507				
Total charge sinistres	55 601				
Cotisations acquises	74 038				
% sinistres aux cotisations	75,10%				
2021					
Reglements	39 273	31 003			
Provisions	20 076	31 550			
Total charge sinistres	59 349	62 553			
Boni/mali par rapport à l'origine	-3 748				
Cotisations acquises	74 038	74 166			
% sinistres aux cotisations	80,16%	84,34%			
2022					
Reglements	42 242	46 286	34 259		
Provisions	17 589	21 586	29 370		
Total charge sinistres	59 831	67 872	63 629		
Boni/mali par rapport à l'origine	4 230	-5 319			
Cotisations acquises	74 038	74 166	79 903		
% sinistres aux cotisations	80,81%	91,51%	79,63%		
2023					
Reglements	44 358	50 202	52 078	38 665	
Provisions	14 988	14 154	17 746	31 531	
Total charge sinistres	59 345	64 356	69 824	70 196	
Boni/mali par rapport à l'origine	-3 744	-1 803	-6 195		
Cotisations acquises	74 038	74 166	79 903	87 978	
% sinistres aux cotisations	80,15%	86,77%	87,39%	79,79%	
2024					
Reglements	45 350	53 426	57 078	61 073	43 996
Provisions	14 234	10 534	16 576	11 333	41 410
Total charge sinistres	59 584	63 959	73 653	72 406	85 406
Boni/mali par rapport à l'origine	-3 983	-1 406	-10 024	-2 210	
Boni/mali par rapport à N-1	-239	397	-3 829	-2 210	
Cotisations acquises	74 038	74 166	79 903	87 978	102 135
% sinistres aux cotisations	80,48%	86,24%	92,18%	82,30%	83,62%

13 Détail

des provisions pour sinistres à payer

Exercices techniques

Risques couverts	2024	2023	2022 et antérieurs	Total PSAP N	PSAP N-1	Variation
Responsabilité civile corporelle automobile	14 849	7 495	58 821	81 165	73 552	7 613
Responsabilité matérielle automobile	8 649	1 272	1 019	10 940	11 531	-591
Autres garanties automobile	12 559	633	783	13 975	10 876	3 099
Domages aux biens des particuliers	3 626	1 882	6 240	11 748	11 406	342
Catastrophes naturelles	466	50	2 553	3 069	2 944	125
Responsabilité civile générale	1	2	1	4	3	1
Navigation de plaisance	9	0	10	19	13	6
Multirisques des accidents de la vie	0	15	0	15	14	1
Acceptations FCGB	4	3	2	9	3	6
TOTAL	40 163	11 352	69 429	120 944	110 342	10 602

14 Détail

des autres provisions techniques

Intitulé de la provision	2024	2023
Provision pour risques en cours (présentée avec les PENA)	828	88
Provision mathématique des rentes en service	19 352	19 941
TOTAL	20 180	20 029



Notes

sur les postes du compte de résultat

1 Charges

par destinations

Intitulé des destinations	2024	2023
Frais d'acquisition	9 285	7 994
Frais d'administration	6 389	5 820
Frais des autres charges techniques	896	825
Frais de gestion sinistres	3 729	3 289
Frais de gestion financière	130	125
Loyer réglementaire d'exploitation	-896	-876
Variation des frais d'acquisition reportés	204	573
TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX	19 737	17 750

2 Autres

produits techniques

Nature	2024	2023
Cotisations assistance	5 323	4 415
Cotisations protection juridique	2 193	2 316
Commissions d'apport des réparateurs	324	183
Commissions Mutavie	63	59
Rémunérations Socram	4	7
Commissions MAPA	14	14
Prestations fournies	99	72
Divers	0	0
TOTAL DES AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	8 020	7 066

3 Ventilation

des produits et charges de placements

Nature	2024	2023
Revenus des placements immobiliers	2 154	2 361
Revenus des placements mobiliers	1 999	1 698
Autres revenus financiers	475	438
Profits liés à la réalisation de placements	224	6 218
Autres produits de placements	577	382
Reprises de provisions sur placements	0	0
Total des produits de placements	5 429	11 096
Charges des placements immobiliers	1 704	1 848
Charges des placements mobiliers	174	214
Frais de gestion et frais financiers	537	432
Pertes liées à la réalisation de placements	0	424
Autres charges des placements	38	40
Dotations aux provisions sur placements	618	0
Total des charges de placements	3 070	2 958

4 Produits

et charges exceptionnels

Nature	2024	2023
Produits exceptionnelles		
■ Cessions d'immobilisations	0	0
■ Reprise provision pour risques et charges	0	0
■ Dommages, intérêts et indemnités	0	0
■ Autres	0	0
Total des produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles		
■ Dotation provision pour investissements	0	0
■ Dotation provision pour risques et charges	0	0
■ Créances irrécouvrables	0	0
■ Mises au rebut d'immobilisations	0	0
■ Autres	0	0
Total des charges exceptionnelles	0	0

5 Participation

et intéressement des salariés

Nature	2024	2023
Intéressement	0	36
Participation	0	0
Total intéressement et participation	0	36

Intitulé des destinations	Automobile	Dommages aux biens des particuliers	Catastrophes naturelles	RC générale
Cotisations et accessoires émis nets	95 008	10 028	1 297	17
Cotisations à annuler :				
■ à la clôture de l'exercice	1 347	56	0	0
■ à l'ouverture de l'exercice	1 148	48	0	0
Sous-total cotisations nettes	94 810	10 020	1 297	17
Provisions pour pena et risques en cours				
à la clôture de l'exercice	35 893	4 299	871	8
à l'ouverture de l'exercice	31 046	4 155	572	8
Sous-total cotisations de l'exercice	89 963	9 875	998	17
Sinistres payés	90 080	6 364	1 050	0
Versements périodiques de rentes payées	1 000			
Recours encaissés	20 542	837	0	0
Frais de gestion des sinistres	6 352	806	114	0
Provisions pour sinistres à payer :				
■ à la clôture de l'exercice	135 966	13 301	3 228	6
■ à l'ouverture de l'exercice	120 632	13 000	2 945	4
Prévisions de recours à encaisser :				
■ à la clôture de l'exercice	29 930	1 712	0	1
■ à l'ouverture de l'exercice	24 675	1 593	0	0
Autres provisions techniques:				
■ à la clôture de l'exercice	19 352	0	0	
■ à l'ouverture de l'exercice	19 941	0	200	
Sous-total charge des prestations	86 379	6 517	1 247	2
Frais d'acquisition	8 235	904	91	2
Frais d'administration et autres charges techniques nets	4 830	530	54	1
Subventions d'exploitation reçues	0	0	0	0
Produits des placements alloués	1 876	224	28	0
Sous-total produits financiers nets	1 876	224	28	0
Cotisations cédées aux réassureurs	4 592	1 529	826	0
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 331	434	556	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques :				
■ à la clôture de l'exercice	32 088	456	2 152	1
■ à l'ouverture de l'exercice	26 880	863	1 831	1
Commissions reçues des réassureurs	0	0	-19	
Sous-total charge de la réassurance	- 1947	1 502	-32	0
Résultat technique de l'exercice	-5 659	647	-335	12

Pertes pécuniaires	Navigation	Total des affaires directes en France	Total des affaires directes en Belgique	TOTAL GÉNÉRAL
223	38	106 611	456	107 067
0	0	1 403		1 403
0	0	1 196		1 196
223	38	106 404	456	106 860
98	16	41 186	108	41 294
71	16	35 868	0	35 868
196	38	101 087	347	101 434
0	3	97 497	3	97 500
		1 000	0	1 000
0	1	21 380	0	21 380
0	2	7 273	0	7 273
15	20	152 537	51	152 587
15	14	136 610	2	136 612
	0	31 643	0	31 643
	0	26 270	0	26 270
	0	19 352	0	19 352
	0	20 141	0	20 141
0	9	94 154	51	94 206
18	3	9 253	32	9 285
11	2	5 428	19	5 446
0	0	0	0	0
1	0	2 129	2	2 133
1	0	2 129	2	2 133
89	0	7 035	56	7 091
0	0	2 320	0	2 320
45	2	34 744	0	34 744
35	2	29 612	0	29 612
-22	0	-41	0	-41
101	0	-376	56	-320
67	24	-5 243	191	-5 050

Autres informations

7 Sociétaires

et contrats

Rubriques	2021	2022	2023	2024
Nombre de sociétaires et assurés	121 403	122 997	124 624	133 441
Nombre de contrats	170 319	172 943	177 342	188 037

8 Personnel

Rubriques	2024	2023
TOTAL DES SALAIRES VERSÉS	6 955	6 570
EFFECTIF MOYEN	190	176
dont :		
■ Cadres de direction	2	2
■ Cadres	89	82
■ Non - cadres	99	92

Rubriques	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	Impact charge fiscale future
Report fiscaux déficitaires	34 944	4 078	39 022	-9 756
Provisions pour charges				
Provision pour départs en retraite	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	0	0	0	0
Décalages temporaires				
C3S	129	14	143	-36
Valeur liquidative éligible à l'article 209 OA du CGI	452	-2	450	-112
Provision pour congés payés	212	72	284	-71
Participation des salariés	0	0	0	0
Total décalages temporaires	793	84	877	-219
Charge fiscale future nette Taux appliqué : 25%				-9 975

Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juin 2025

1^{ère} Résolution :

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée, après audition du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et spéciaux sur les conventions réglementées, approuve les comptes de l'exercice 2024, tels qu'ils lui ont été présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution :

Quitus au Conseil d'administration

L'Assemblée donne au Conseil d'Administration quitus et décharge de sa gestion pour l'exercice 2024.

Résolution adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution :

Affectation du résultat et réserves

L'Assemblée décide d'affecter en réserve pour éventualités le résultat déficitaire de l'exercice 2024 pour un montant de

4 323 779.80 €

Résolution adoptée à l'unanimité

4^{ème} Résolution :

Respect de l'indépendance des Administrateurs et Directeurs de la Mutuelle

L'Assemblée confirme le respect de l'Article R 322-57 du Code des Assurances interdisant aux Administrateurs ou Directeurs de sociétés d'assurances mutuelles de prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un marché, un traité ou une opération commerciale ou financière faite avec ladite société ou pour son compte, sauf à y avoir été autorisé par l'Assemblée Générale des Sociétaires.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution :

Lieu de la prochaine Assemblée Générale

L'Article 12 prévoit que l'Assemblée Générale peut décider d'un autre lieu que le siège social pour tenir sa prochaine réunion. L'Assemblée donne pouvoir au Conseil d'Administration de prendre cette décision en son nom sous réserve qu'avis en soit donné aux délégués dans la convocation et publié au moins quinze jours avant dans un journal d'annonces légales paraissant au lieu où aura lieu l'Assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6^{ème} Résolution :

CSRD : Informations en matière de durabilité des grandes entreprises

L'Assemblée nomme le Cabinet CTF en qualité de Commissaires aux comptes ayant son siège social au 19 rue Général Foy 75008 PARIS afin de vérifier les informations en matière de durabilité publiées par l'entreprise en émettant un avis portant sur le respect des exigences réglementaires liées à la publication de ces informations ainsi que sur les éléments suivants :

- Conformité des informations en matière de durabilité avec les exigences de la réglementation européenne, y compris avec les normes d'information en matière de durabilité,
- Conformité aux normes du processus mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations publiées et, lorsque l'entité y est soumise, le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique (CSE),
- Conformité du balisage de l'information en matière de durabilité,
- Respect des exigences de publication des informations en matière de transparence des entreprises dans les déclarations non financières.

Le présent mandat arrivera à expiration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Résolution adoptée à l'unanimité.



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Handwriting practice lines consisting of 20 horizontal dotted lines.

NOS CONTRATS



Auto particuliers



Auto fonction publique



Auto taxis



Auto pros



Habitation



Accidents de la vie



Camping-car, Caravane, Mobil-home



Navigation de plaisance



Mutuelle santé



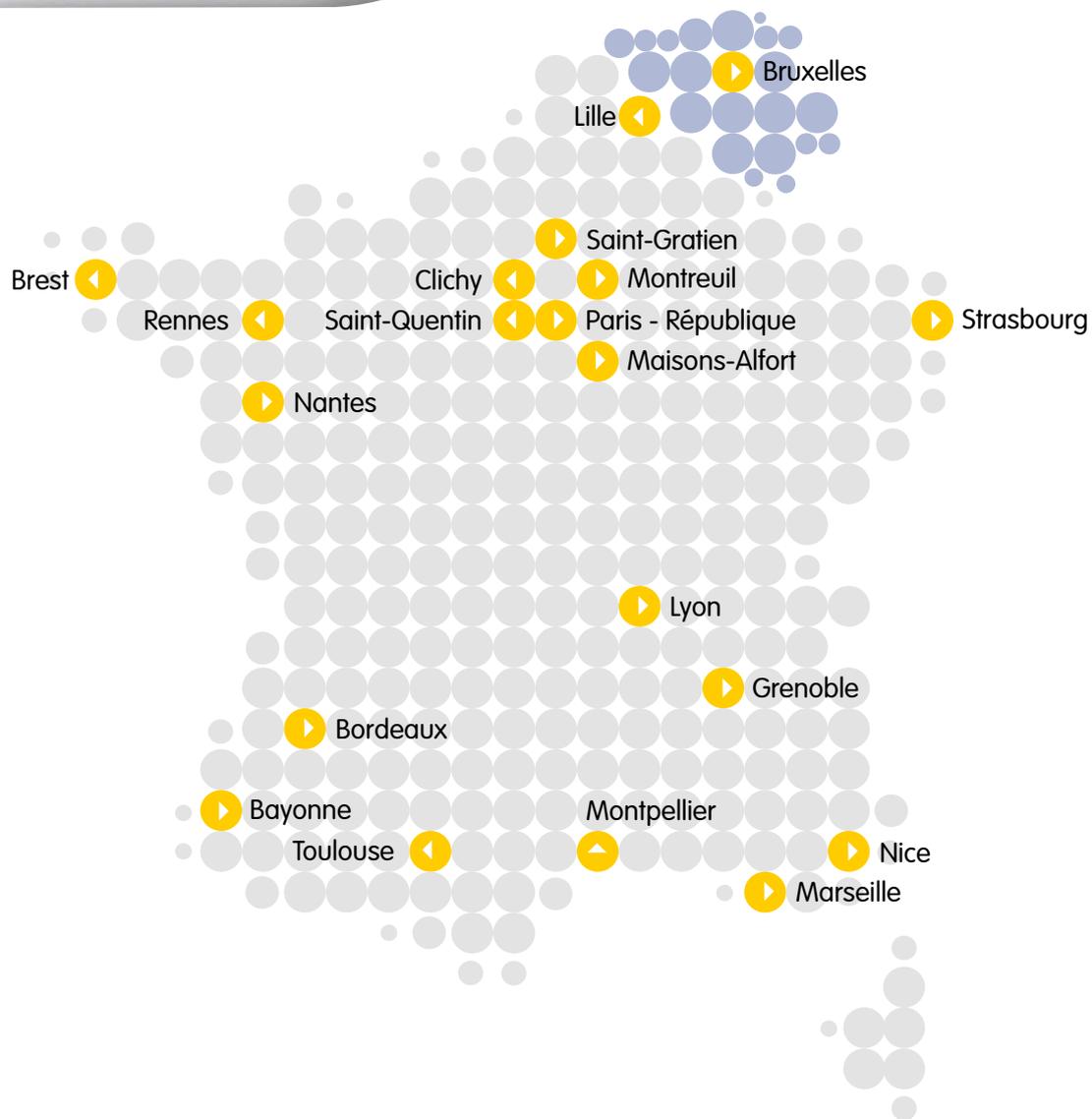
Crédits auto⁽¹⁾



Épargne-retraite⁽²⁾

(1) Les crédits auto / auto taxi / travaux et crédits personnels sont gérés par la Socram Banque, SA au capital social de 70 000 000 €- RCS NIORT 682 014 865 - 2 rue du 24 février, CS 90000 - 79092 Niort cedex 9 - Mandataire d'assurance - N° ORIAS 08044968 (www.orias.fr)

(2) Les contrats d'épargne-retraite et livret d'épargne sont gérés par Mutavie. MUTAVIE SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Capital 46 200 000 € - RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.



Mutuelle Fraternelle d'Assurances
 Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances.
 Siège social : 6 rue Fournier - BP 311 - 92111 Clichy Cedex - Enregistrée au répertoire Sirene sous le numéro 784 702 391.

mfa.fr

